

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



P.O.BOX: 34 430 Yaounde
Contact: (+237) 222 23 49 59

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

5487

No. /L/MINFOF/SETAT/DF/SDIAF

08 NOV 2019

Yaounde, _____

THE MINISTER

The Director of the United Nations
Forum on Forest Secretariat
Two United Nations Plaza, DC2-2301
New York, NY 10017, USA
Contact: +1 212 963 3401
Fax: +1 917 367 3186
E-mail: unff@un.org

**Subject: Cameroon's National Progress Report on the
Implementation of the United Nations Strategic
Plan for Forests 2017-2030 (UNSPF)**

Sir,

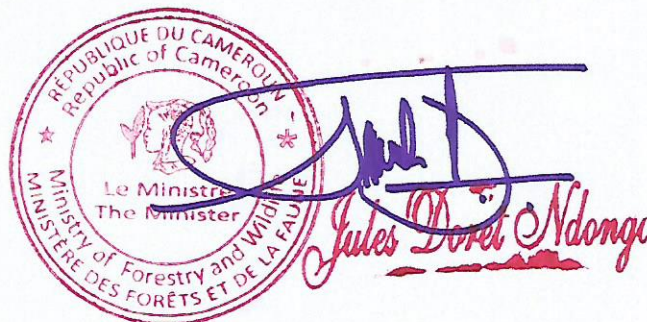
I have the honour to submit herewith the progress report on the implementation of the United Nations Strategic Plan for Forests 2017-2030 (UNSPF) on behalf of the Government of Cameroon.

I avail myself of this opportunity to express my gratitude, on behalf of the Government of Cameroon, to the United Nations Forum on Forests for its unwavering support to sustainable management of Cameroon's forest ecosystems.

Yours faithfully.

Attachment:

- A Copy of the country report



Pays:	
Date de soumission:	

Cadre pour l'établissement de rapports sur le progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires¹

1. Le cadre s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi que de leurs cibles et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de beaucoup de cibles.

2. Seules des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées. Les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

a) Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et les questionnaires collaboratifs sur les ressources forestières de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Forest Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale ;

b) Les rapports sur la situation des forêts du monde, publiés tous les deux ans par la FAO ;

c) La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ;

d) L'Organisation de coopération et de développements économiques ;

e) D'autres sources de données, y compris le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

3. Les membres sont priés :

a) D'envoyer leurs rapports nationaux sous forme électronique (au format Microsoft Word) en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse unff@un.org d'ici le 15 novembre, en gardant à l'esprit qu'en présentant au plus tôt leur rapport, ils faciliteront grandement la tâche du secrétariat, qui doit élaborer le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) [titre et aspect privilégié à confirmer] et le soumettre au Forum en 2021 [à confirmer] ;

Veillez soumettre votre rapport à l'adresse unff@un.org d'ici le 15 novembre 2019.

¹ Des lignes directrices détaillées indiquant l'objet de la présentation de rapports et l'utilisation qui sera faite des données seront élaborées et débattues. Les références aux contributions nationales volontaires seront harmonisées avec les modalités qui seront mises en place pour annoncer ces contributions.

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les secrétariats des Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant. Les membres souhaiteront peut-être également consulter des parties prenantes lors de l'élaboration de leur rapport.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO dans son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

6. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source des informations fournies ou indiquer un lien hypertexte.

Informations générales

Point focal national

Nom :	Bruno MFOU'OU MFOU'OU
Titre :	Inspecteur Général
Adresse :	BP 34 430 Yaoundé, Cameroun
Organisation :	Ministère des Forêts et de la Faune
Téléphone :	(237) 699 32 97 29
Courriel :	brunomfouou@yahoo.com

Personne à contacter au sujet du rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national

Nom :	Eric KAFFO NZOUWO
Titre :	Sous-directeur des Inventaires et Aménagements Forestiers
Adresse :	BP 34 430 Yaoundé, Cameroun
Organisation :	Ministère des Forêts et de la Faune
Téléphone :	(237) 677 97 55 89
Courriel :	kaffoeric@yahoo.fr

Institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national

Institution(s) :	
Adresse :	
Courriel :	

Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées²

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques

Cibles associées

- 1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale³
- 1.2 Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète
- 1.3 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 1.4 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

Questions

1. a) Depuis 2015⁴, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 1.1 à 1.4 ?

Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

² L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 5, 7, 9, 11, 14 et 15, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

³ Estimations fondées sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015.

⁴ Ou plus tôt, s'il s'agit de mesures importantes. Il en va de même pour les autres questions.

Liste des mesures :

- 1. Le processus de révision de la politique forestière adoptée en 1993 et de la loi forestière adoptée en 1994 (cibles 1.3, 1.1);*
- 2. L'élaboration d'un Programme National de Développement des Plantations Forestières(PNDPF) (cible 1.1);*
- 3. L'élaboration d'un Programme National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) (cible 1.3);*
- 4. L'adhésion à l'African Forest Restoration Landscape initiative (AFR 100) (cible 1.1);*
- 5. La validation de la stratégie nationale REDD+(cibles 1.2, 1.4) ;*
- 6. La gestion des forêts suivant des plans d'aménagement approuvés par l'administration (cible 1.3) ;*
- 7. La mise en place d'une Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (cible 1.3) ;*
- 8. La création d'un Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) (cible 1.4).*

Description des mesures :

- 1. Le processus de révision de la loi forestière a débuté en 2012 et est guidée par le souci du Cameroun d'assurer la gestion durable de son patrimoine forestier, d'accroître la contribution des forêts au bien-être des populations et à l'économie nationale ;*
- 2. Le PNDPF permettra au Cameroun de mettre en place d'importantes plantations forestières et d'améliorer la qualité des reboisements ;*
- 3. Le Programme National de Développement des PFNL a été validé en 2018 et met un accent particulier sur la transformation des PFNL ;*
- 4. Le Cameroun s'est engagé en 2017, dans le cadre de l'AFR 100, à restaurer 12 millions d'hectares de forêts. Les espaces sont identifiés et des financements sont en cours de recherche*
- 5. La stratégie nationale REDD+ a été validée en juillet 2018 et définit les mesures envisagées par l'Etat et le secteur privé, pour lutter contre la dégradation et la déforestation ;*
- 6. Les forêts de production conformément à la législation forestière en vigueur, sont gérées suivant des plans d'aménagement qui définissent les mesures sociales, économiques et environnementales pour assurer la durabilité de la forêt ;*
- 7. Une unité opérationnelle de suivi du Couvert forestier a été créée en mai 2016 pour suivre l'évolution du couvert forestier en lien avec le mécanisme REDD+. Actuellement, cette structure produit chaque trimestre, un bulletin d'alerte de la déforestation faite dans les forêts ;*
- 8. L'ONACC a pour mission de suivre et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et proposer des mesures de prévention, d'atténuation, et d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements.*

ii) Mesures institutionnelles

Liste des mesures :

1. *Subventions accordées aux acteurs de reboisement et à l'Agence Nationale d'Appui au reboisement (ANAFOR) (cible 1.1);*
2. *Attribution des concessions forestières aux sociétés privées, des forêts communales aux Communes et des forêts communautaires aux communautés (cible 1.2).*

Description des mesures :

1. *Des subventions d'environ 160 000 dollars américains sont accordées chaque année aux Communes, aux Organisations Non Gouvernementales (ONG), aux associations, aux Groupes d'Intérêts Communs (GIC) ou d'Intérêts Economiques (GIE) et à l'ANAFOR pour le reboisement d'une superficie de 2000 ha ;*
2. *Les concessionnaires forestiers et les Communes sont tenus d'élaborer des plans d'aménagement pour les concessions et les forêts communales. Les communautés doivent également élaborer des plans simples de gestion pour les forêts communautaires. Ces plans sont approuvés par un comité interministériel avant leur mise en œuvre et contiennent des mesures prévues pour la gestion durable des forêts. Ce comité est composé des ministères en charge des forêts, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'administration territoriale, du développement local et de la recherche scientifique.*

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

1. *L'octroi par le Gouvernement d'un budget au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) (cibles 1.1, 1.3) ;*
2. *L'appui des partenaires au développement à travers des projets et des programmes (cibles 1.1, 1.2, 1.3, 1.4).*

Description des mesures :

1. *Le Gouvernement met chaque année à la disposition du MINFOF, un budget de près de 40 millions de dollars américains pour mettre en œuvre et évaluer la politique du gouvernement en matière de forêt et de faune. Un Programme de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) est élaboré chaque année en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement ;*
2. *Dans le cadre de la mise en œuvre du PTAB, le MINFOF bénéficie de l'appui de nombreux partenaires pour le financement des activités de gestion forestière. Parmi ces partenaires, figurent la coopération allemande à travers la KfW qui finance un Programme Sectoriel Forêt/Environnement et un Programme de gestion durable des ressources naturelles, la coopération française à travers l'Agence Française de développement qui finance un projet sur l'aménagement des forêts, la FAO qui finance un projet de gestion durable des forêts communales, le Fonds pour l'Environnement Mondial qui finance un projet de conservation et d'utilisation durable des ressources forestières du massif forestier de Ngoyla-Mintom. Certaines ONG internationales telle que WWF et IUCN interviennent également dans les activités de gestion durable des forêts.*

iv) Mesures techniques et scientifiques

Liste des mesures :

1. La mise en place d'un Comité scientifique consultatif (cible 1.3).

Description des mesures :

1. Un comité scientifique consultatif a été mis en place en 2015. Il est chargé d'émettre des avis et recommandations sur les activités de recherche dans les forêts et de capitaliser les résultats des études dans les forêts du domaine forestier permanent selon les objectifs de durabilité de l'aménagement des massifs forestiers. Ce Comité siège en moyenne une fois par an.

- b) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Les mesures énoncées ci-dessus favorisent une gestion des forêts socialement équitable environnementalement appropriée et économiquement viable. La politique forestière du Cameroun a prévu qu'au moins 30% du couvert forestier du Cameroun doit demeurer permanent. Les actions menées concourent à l'atteinte de cet objectif qui vise le maintien d'un couvert forestier stable grâce aux activités de préservation et de restauration.

- c) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

Les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 sont les suivants :

- *Le développement des spéculations autres que forestières, notamment agricoles et minières qui sollicitent les espaces forestiers et sont d'importantes sources de revenus pour le Gouvernement ;*
- *L'insuffisance de moyens financiers pour le reboisement à grande échelle afin d'augmenter les superficies des plantations forestières et par conséquent la superficie du couvert forestier.*

- d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

- e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées⁵

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Cibles associées

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

Questions

2. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 2.1 à 2.5 ?

Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

⁵ L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 4, 14 et 18, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Liste des mesures :

1. *L'octroi des forêts communales aux communes et des forêts communautaires aux communautés (cible 2.1, 2.5) ;*
2. *La création d'une banque des petites et moyennes entreprises (cibles 2.2, 2.4);*
3. *L'exercice du droit d'usage par les populations riveraines des forêts (cible 2.3).*

Description des mesures :

1. *En vue d'impliquer les Communes et les communautés dans la gestion durable des forêts et d'améliorer leurs conditions de vie, des forêts communales et communautaires leurs sont octroyées. Ces forêts sont entièrement gérées par les Communes et Communautés et les revenus sont directement utilisés pour la réalisation des infrastructures locales, l'amélioration des habitats et des moyens de subsistance des populations ;*
2. *Une banque des petites et moyennes entreprises (PME) a été mise en place par le Gouvernement pour faciliter l'accès des entreprises locales aux crédits. Cependant, les petites entreprises forestières ne bénéficient véritablement pas encore des financements ;*
3. *En vue de prélever en forêt des aliments nécessaires à la consommation et au petit commerce des populations riveraines, la législation forestière a prévu l'exercice du droit d'usage par les populations. Ainsi les populations prélèvent librement en forêts les produits nécessaires pour leur subsistance et bénéficient régulièrement des engins des concessionnaires forestiers pour le transport des produits*

ii) Mesures institutionnelles

Liste des mesures :

1. *Le renforcement des communautés dans la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (cibles 2.1, 2.3);*
2. *La transformation plus poussée du bois (cible 2.4).*

Description des mesures :

1. *Avec l'appui de l'administration et de certains partenaires au développement, les filières de transformation des produits forestiers non ligneux ont été développées. Certaines activités concernent le renforcement des capacités dans la transformation et les voyages d'échanges, , le regroupement en association pour la production des quantités importantes, l'accompagnement dans la commercialisation. Ces filières majoritairement tenues par des groupes de femmes permettent à ces dernières d'augmenter leurs revenus financiers et de contribuer aux charges familiales ;*
2. *En vue d'une plus grande valorisation du bois et une consommation plus accrue des produits en bois au niveau national, des actions sont menées en faveur de la transformation plus poussée du bois et concernent notamment :*
 - a. *la restructuration du Centre de Promotion du bois de Yaoundé et l'équipement dudit centre, en vue d'accroître ses performances dans la promotion des essences, la formation et l'encadrement des artisans dans les métiers bois ;*
 - b. *l'amélioration de la compétitivité des acteurs de la 2^{ème} et 3^{ème} transformations à travers la formation des artisans dans les métiers bois ;*
 - c. *l'élaboration des normes et standards de bois en collaboration avec l'Agence de Normalisation (ANOR) ;*
 - d. *l'accompagnement des PME à travers l'acquisition des outils et équipements pour des installations pilotes dans les capitales des 10 Régions du pays .*

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

1. *La rétrocession d'une quote-part de la redevance forestière annuelle aux Communes et populations riveraines des forêts (cibles 2.1, 2.4) ;*
2. *la mise en œuvre avec l'appui des partenaires au développement, des projets en faveur des Communes et populations locales (cibles 2.1, 2.3, 2.4, 2.5).*

Description des mesures :

1. *les opérateurs économiques détenteurs de titres d'exploitation forestière payent une redevance annuelle assise sur la superficie de leurs titres. 27,5% de cette redevance forestière est rétrocédée par l'Etat aux Communes et communautés riveraines des forêts concernées ;*
2. *plusieurs ONG développent au niveau local des projets en faveur de la gestion durable des forêts communales et communautaires et mobilisent des fonds pour la mise en œuvre de ces projets.*

iv) Mesures techniques et scientifiques

Liste des mesures :

1. *Les recherches menées par des universités et instituts de recherche sur les produits forestiers non ligneux (cibles 2.3)*

Description des mesures :

1. *Les Universités et Instituts de recherches mènent de nombreuses études sur les Produits forestiers non ligneux, notamment les techniques de reproduction et de transformation de ces produits. Les résultats des recherches effectuées par le CIFOR et le World Agroforestry Center sont fortement utilisés pour la*

b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 2 ?

En plus des mesures citées ci-dessus, le Ministère des Forêts et de la Faune, avec l'appui des partenaires au développement, organise régulièrement des ateliers de renforcement des capacités des Maires, du personnel des Communes en charge de la gestion de la forêt communale et des gestionnaires des forêts communautaires, sur différentes thématiques liées à la gestion durable des forêts et leur contribution au bien être socio-économique des populations.

c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Ces mesures contribuent à améliorer le bien-être socio-économique des populations riveraines des forêts.

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 dans votre pays ?

Les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 concernent:

- *Les problèmes de gouvernance. En effet, certains Maires et gestionnaires des forêts communautaires ne respectent pas toujours les bonnes règles de gestion financière des revenus issus de l'exploitation des forêts communales et communautaires ;*
- *Le comportement des marchés. En effet, les forêts camerounaises regorgent de plusieurs essences commercialisables et seules quelques essences sont sollicitées par les marchés. Si les débouchés ne sont pas trouvés pour des bois issus des forêts communales et communautaires, les populations ne pourront pas tirer des revenus importants de l'exploitation des ressources forestières et par conséquent, ne pourront améliorer leur bien-être socio-économique.*

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

f) Autres observations concernant l'objectif 2 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et cibles associées⁶

Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Cibles associées

- 3.1 Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone
- 3.2 Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme
- 3.3 Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Questions

⁶ L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 7, 11, 12 et 16, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

3. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 3.1 à 3.3 ?

Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

Liste des mesures :

- 1. La création des Aires protégées et l'élaboration des plans d'aménagement pour ces aires protégées (cible 3.1);*
- 2. L'élaboration et l'approbation des plans d'aménagement des concessions forestières et des forêts communales, ainsi que les plans simples de gestion des forêts communautaires (cibles 3.2) ;*
- 3. La promotion des essences commercialisables peu connues (cible 3.3).*

Description des mesures :

- 1. En vue d'augmenter la superficie des forêts protégées le Cameroun a créé des parcs nationaux, des sanctuaires de flore, des réserves forestières et des réserves de faune. Des conservateurs sont nommés par le Ministre des Forêts et de la Faune pour la gestion des Aires protégées. Des plans d'aménagement pour ces aires protégées sont élaborés par le MINFOF ;*
- 2. Les concessions forestières et les forêts communales sont gérées suivant des plans d'aménagement élaborés pour 30 ans, par des structures agréées et ces plans d'aménagement sont approuvés un comité interministériel. Ce comité siège au moins deux fois par an. Pour les forêts communautaires, les plans simples de gestion sont élaborés pour une durée de 25 ans ;*
- 3. Les forêts camerounaises regorgent de plusieurs centaines d'essences commercialisables mais seule une vingtaine est fortement commercialisée. Le MINFOF a entrepris la promotion des essences peu connues sur le marché à travers la vulgarisation des propriétés technologiques, la participation aux foires internationales, régionales et nationales.*

ii) Mesures institutionnelles

Liste des mesures :

1. *L'élaboration avec l'appui du CIRAD, d'un logiciel présentant les propriétés technologiques des bois (cible 3.3).*

Description des mesures :

1. *Afin de mettre à la disposition des acteurs de la filière bois les propriétés technologiques des bois et leurs essences de substitution, le MINFOF a développé avec l'appui du CIRAD, un logiciel appelé TROPIX qui décrit les principaux bois commercialisables au Cameroun. Cette application a été vulgarisée auprès des différentes parties prenantes de la gestion forestière.*

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

1. *La dotation par le MINFOF, des budgets aux Aires protégées (cible 3.2);*
2. *Le financement des activités de conservation par les ONG internationales de conservation de la nature (cible 3.2) ;*
3. *Le financement des actions de vulgarisation des essences de promotion (cible 3.3).*

Description des mesures :

1. *En vue de permettre la conservation des Aires protégées, le MINFOF met chaque année à la disposition des conservateurs, des ressources financières sous forme de budget de fonctionnement et de budget d'investissement. Ces aires protégées sont aussi dotées de véhicules et de motos pour la surveillance ;*
2. *Des ONG internationales de conservation de la nature à l'exemple de WWF, IUCN, ZSL, apportent un appui considérable pour la conservation des aires protégées ;*
3. *Le MINFOF a, avec l'appui de la coopération allemande, vulgarisée le logiciel TROPIX.*

iv) Mesures techniques et scientifiques

Liste des mesures :

1. *Activités de recherche sur la faune (cible 3.1).*

Description des mesures :

1. *Plusieurs activités de recherche sont menées sur la faune et son habitat. Les résultats de ces recherches montrent que pour préserver la faune, il faut préserver son habitat qui est la forêt.*

- b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 3 ?

Pour accroître la proportion des produits forestiers provenant des forêts gérées de manière durable, le MINFOF a mis en place un marché intérieur du bois. Ce marché favorise l'accès des camerounais au bois local à des coûts raisonnables, la transformation plus poussée du bois et permet ainsi d'augmenter les volumes de bois exploités légalement.

c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Ces mesures permettent de maintenir une superficie importante du territoire sous couvert forestier.

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

Les principaux obstacles concernent:

- *Le développement de l'agriculture industrielle et de l'exploitation minière qui sollicitent des espaces forestiers ;*
- *Le refus du marché de consommer les bois auquel il n'est pas habitué, malgré les propriétés technologiques semblables aux bois régulièrement commercialisés.*

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées⁷

Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques

Cibles associées

⁷ L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

Questions

4. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 4 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

Le Cameroun bénéficie des financements mobilisés par les différents partenaires au développement pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo à l'exemple de CAFI, du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), du Projet d'appui de GIZ à la COMIFAC.

Certains partenaires au développement et ONG internationales de conservation de la nature apportent également un appui au pays. Plusieurs projets financés par le PNUD, la Banque Mondiale, l'OIBT, la FAO, JICA ont déjà été mis en œuvre par le passé. Actuellement, quelques projets sont en cours d'exécution à l'instar :

- *du projet C2D-PSFE2: Aménagement et suivi des forêts du Cameroun, financé par la coopération française à travers l'Agence française de Développement*
- *du projet de Gestion durable des ressources naturelles du Sud-Ouest, financé par la coopération allemande à travers la KFW*
- *du projet de Gestion Durable des Forêts par les Communes, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)*
- *du projet de réduction des émissions de carbone dans le plateau sud camerounais, financé par la coopération japonaise*
- *du Fonds Commun PSFE II, qui est un fonds soutenu par la coopération allemande à travers la KFW*

Des projets soumis au Fonds Vert Climat et à l'OIBT sont en attente de financement.

Le Ministère des Forêts et de la Faune reçoit annuellement du Gouvernement, un budget d'environ 40 millions de dollars américains pour la réalisation de ses activités.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

Progrès accomplis pour donner effet aux cibles 4.1 et 4.2

c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :

- X Financement public national
- Financement privé national
- X Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- X Financement privé international
- X Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds (250 mots maximum) :

La principale difficulté réside dans la mobilisation des financements internationaux. En effet les procédures des bailleurs de fonds sont souvent complexes et les projets soumis passent des années avant d'être financés et parfois ne sont pas financés. La conséquence est que parfois quand le financement arrive, le problème posé au départ n'est plus d'actualité et il faut revoir le projet. Parfois le bailleur de fonds impose une agence d'exécution qui met en œuvre le projet sans obligation de rendre compte à l'administration.

Certains bailleurs de fonds ne financent pas les projets portés par l'administration et préfèrent mettre les ressources financières à la disposition des organisations de la société civile.

Par ailleurs plusieurs ONG nationales et internationales mobilisent les financements et exécutent des projets sans impliquer l'administration et sans s'assurer que les activités cadrent avec les objectifs de l'administration. De plus les rapports annuels d'activités des ONG et partenaires au développement ne sont pas toujours transmises à l'administration et il est difficile de chiffrer les montants effectivement mobilisés en faveur de la gestion durable des forêts.

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.3

d) Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

- X Gouvernements
- X Organisations ou mécanismes intergouvernementaux
- Entités du secteur privé
- X Organisations non gouvernementales
- Autre

Types de coopération :

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Nord-Nord
- Triangulaire
- Technique
- Financière
- Autre (veuillez préciser)

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité forestière
- Valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Questions socioéconomiques, notamment les moyens de subsistance
- Dégradation des forêts et réhabilitation du paysage forestier
- Sujets scientifiques
- Surveillance des forêts et collecte de données
- Transfert de technologies et renforcement des capacités
- Production de bois d'œuvre ou de produits forestiers non ligneux
- Autre (veuillez préciser) : gestion transfrontalière des ressources forestières et fauniques

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.4

e) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il élaboré ou appliqué des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui Non

Dans l'affirmative, quel est le délai d'exécution prévu pour ces stratégies ? (Plusieurs réponses possibles s'il existe plus d'une stratégie)

- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et cibles associées⁸

Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cibles associées

⁸ L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 2 et 3, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

5.1 Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

5.2 Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

5.3 Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

5.4 Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

Questions

5. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 5 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

- 1. les forêts camerounaises couvrent 22 millions d'hectares, soit 46% de la superficie du territoire. Le secteur forestier est le troisième en importance au regard de sa contribution au PIB du pays, après l'agriculture et le pétrole. Cette contribution est de 4%. La production moyenne annuelle de bois légal issu des forêts naturelles, est de 2 500 000 m³. Le secteur génère environ 35 000 emplois directs et 150 000 emplois indirects. Au regard cette importance, le secteur forestier fait partie des sources importantes de recettes pour le pays. En plus des concessions forestières qui génèrent des revenus pour l'Etat et les communautés, les Communes et Communautés possèdent des forêts communales et communautaires qu'elles gèrent pour le bien être socio-économique des populations et qui sont inscrites dans les plans de développement communaux (cible 5.1).*
- 2. le Cameroun a signé avec l'Union européenne l'accord de partenariat volontaire pour l'application des réglementations forestières et la gouvernance. Dans le cadre de cet accord, un système de suivi de la traçabilité du bois est en cours de mise en œuvre. Une stratégie nationale de lutte contre l'exploitation forestière est mise en œuvre. Le *Prunus africana*, l'*Afromosia sp* et le *Guimbourtia sp* sont des espèces de flores exploitées au Cameroun et inscrites en annexe CITES (cible 5.2).*
- 3. Un plan d'utilisation des terres forestières a été élaboré en 1995 et a permis le découpage des forêts suivant leurs différents usages. Le pays est en trains d'élaborer un schéma directeur de l'aménagement du territoire, et ce découpage est pris en considération dans les propositions de décision (cible 5.4).*

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.1

c) Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser si les forêts ont été intégrées dans :

- X Les plans nationaux de développement durable
- X Les stratégies de réduction de la pauvreté

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.2

d) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type de mesures :

- Adoption de lois
- X Renforcement de l'application de la législation en vigueur
- X Contrôles des exportations
- Contrôles des importations
- X Conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'exportation et d'importation
- X Autre, comme la mise en place de politiques de passation des marchés publics et de partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-après : inscription du *Guimbourtia sp* à l'annexe II de la CITES, la destruction par le feu des points d'ivoire et écailles de pangolin saisies

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.3

e) Des mécanismes sont-ils en place pour assurer une coordination intersectorielle entre les organismes publics ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Le pays comprend des Ministères et un Premier Ministère chargé de coordonner l'action du Gouvernement. Chaque ministère dispose d'un organigramme qui définit clairement ses missions. Pour des thématiques qui touchent plusieurs administrations, des comités interministériels sont mis en place pour les examiner. De plus, lorsqu'un projet de loi est proposé à la révision, toutes les administrations sectorielles y contribuent, sous la supervision du Premier Ministère.

f) Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?

Veuillez préciser (250 mots maximum) :

Plusieurs organisations de la société civile et des syndicats exerçant dans le secteur forestier existent au Cameroun. Elles sont regroupées soit en association, soit en réseaux. Il existe des réseaux de parlementaires sur les questions relatives aux forêts. Ces organisations font des propositions au gouvernement sur des aspects de de gestion forestière et chaque fois qu'un texte est en cours de révision, elles sont fortement impliquées.

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.4

g) Des mécanismes sont-ils en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?

X Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Le secteur forestier étant sous la responsabilité du Ministère des Forêts et de la Faune. Toutes les préoccupations de ce secteur sont recensées par le Ministère des Forêts et de la Faune et portées à l'attention des autres administrations. C'est le cas pour l'élaboration du schéma directeur de l'aménagement du territoire, de l'attribution des permis miniers ou des concessions pour l'agro-industrie.

Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées⁹

Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.

Cibles associées

6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

Questions

6. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 6 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

1. *L'attribution des titres d'exploitation forestière par un comité interministériel assisté d'un observateur indépendant. Ce comité interministériel, outre les administrations est composé des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile (cible 6.3).*
2. *L'approbation des plans d'aménagement par un comité interministériel (cible 6.3).*
3. *La mise en place d'un secrétariat Technique REDD+ qui regroupe les représentants de la Présidence, du Premier Ministre, des administrations concernées par les questions de changements climatiques, les organisations de la société civile, les représentants des peuples autochtones, le secteur privé, les ONG nationales et internationales et les partenaires au développement et de l'Observatoire national sur les changements climatiques. Ce secrétariat technique est chargé d'examiner et de donner un avis sur toutes les questions relatives aux réductions des émissions dues à la déforestation et à la dégradation (cible 6.3).*
4. *L'élaboration des Principes, Critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts. A partir de ces PCI, une grille de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement a été élaborée. De plus dans le Gouvernement encourage les entreprises forestières à s'engager dans la certification forestière (cible 6.4).*
5. *Des sessions de renforcement des capacités des parties prenantes à la gestion des ressources forestières sont régulièrement organisées avec l'appui des bailleurs de fonds (cible 6.5).*
6. *Le genre est fortement pris en compte dans la mise en œuvre de la politique forestière et le droit d'usage est reconnu aux populations autochtones (cible 6.5).*

⁹ L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Aucune annonce sur la contribution nationale volontaire n'a encore été faite

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (critères et indicateurs)

c) Des ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'ensemble utilisé :

- Ensemble national ou infranational
- Ensemble régional ou international¹⁰
- Autre (veuillez préciser) : ceux des organismes de certification tels que le Forest Stewardship Council

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts
- Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts
- Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts
- Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes
- Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) :

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (communication et sensibilisation)

d) Depuis 2015, des mesures ont-elles été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Les superficies sous aménagement ont augmenté grâce au suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement. Plusieurs Directives relatives aux inventaires forestiers, aux protocoles de suivi des activités de recherche en forêt, à la mise en œuvre des plans d'aménagement, ont été élaborées et vulgarisées par le Ministère des Forêts et de la Faune.

Des forêts communales et forêts communautaires sont attribuées aux Communes et Communautés et leurs capacités sont renforcées sur l'aménagement forestier.

Le Président de la République a pris l'engagement de réduire de 32% l'empreinte carbone au Cameroun et des actions sont régulièrement menées pour sensibiliser diverses parties prenantes sur l'importance de la gestion durable des forêts et de la restauration des forêts.

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.5

¹⁰ Par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le Processus de Montréal ou la Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes.

e) Des mesures ont-elles été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

La principale action menée pour le moment est la sensibilisation des différentes parties prenantes sur le plan stratégique. Il est envisagé davantage de concertations pour associer toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique. Pour cela, des financements sont en cours de recherche pour pouvoir mobiliser le maximum de personnes aussi bien dans les administrations que sur le terrain.

Questions diverses

7. a) Depuis 2015, votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si les mesures prises concernent :

- L'accès effectif des femmes à la maîtrise et à l'utilisation des ressources forestières
- La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- La participation effective des femmes aux institutions de gestion des forêts et leur représentation dans ces institutions
- Autre : la nomination des femmes à d'importants postes de responsabilité dans l'administration forestière

Veuillez préciser brièvement :

Le genre est fortement pris en compte dans le secteur forestier ces dernières années. En effet, dans les entreprises forestières, à compétences égales, les femmes sont prioritairement recrutées. Malheureusement, peu de femmes acceptent de s'installer en forêt pour conduire les activités d'exploitation forestière. Les filières d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux sont principalement tenues par des femmes ou associations de femmes. Les femmes sont régulièrement nommées à des postes de responsabilité au sein du Ministère des Forêts et de la Faune et plusieurs ONG nationales œuvrant dans le secteur forestier sont dirigées par des femmes.

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?

- Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- Activités sur les réseaux sociaux
- Autres

Veillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

Le Ministère des Forêts et de la Faune a célébré le 21 mars 2019, la journée internationale des forêts. Cette la cérémonie officielle a été lancée par le Ministre des forêts et de la Faune dans une école primaire de la capitale, en présence du Ministre de l'éducation de base et de nombreuses personnalités de la république. L'objectif était de montrer aux élèves du primaire, l'importance de l'arbre et de stimuler le désir de planter et de conserver les arbres. Quelques arbres ont été plantés à cette occasion. Cette journée a également été célébrée dans toutes les Régions du pays, soutenu par les Gouverneurs.

Exemples de réussite

8. Pouvez-vous citer des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez-vous limiter à trois exemples.

Exemple de réussite 1

Mesure prise : l'octroi des subventions aux Communes, aux ONG, aux associations et à l'agence nationale d'appui au reboisement pour la réalisation des plantations forestières.

Objectifs et cibles visés : Objectif mondial n°1 et cibles associées.

Résultats obtenus : de 2013 à 2017, 2000 ha ont été reboisés chaque année.

Comment cette mesure a-t-elle contribué à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ?

Cette mesure a contribué à augmenter les superficies des plantations forestières.

Références :

Exemple de réussite 1

Mesure prise : la mise en place d'un fonds commun pour le financement des activités de gestion durable des forêts et de la faune.

Objectifs et cibles visés : Objectif mondial n°4 et cibles associées.

Résultats obtenus : un fonds de 17,5 millions d'euros, alimenté par les coopération canadienne, allemande, anglaise et française a permis de financer d'importantes activités liées au suivi des aménagements et à la traçabilité des bois.

Comment cette mesure a-t-elle contribué à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ?

Cette mesure a contribué à mobiliser d'importantes ressources financières pour le financement des activités de gestion durable des forêts.

Références :

Annexe Projet de noyau d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.1 des objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 Indicateur 15.1.1 des objectifs de développement durable
2	Variation annuelle nette de la zone forestière	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et de la cible 1.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
3	Émissions (par les sources) et absorption (par les puits) de gaz à effet de serre (chiffres nets) dans les forêts et bilan carbone des produits ligneux récoltés	1. Étendue des ressources forestières 4. Fonctions productives des ressources forestières	Kilotonnes de dioxyde de carbone émis chaque année	2	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec l'objectif de développement n° 13 et les prescriptions en matière de mesure, de communication de l'information et de contrôle imposées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
4 Proportion de la zone forestière située dans des zones protégées par la loi	2. Biodiversité forestière	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 2.5 et 3.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 11 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
5 Évolution de la superficie des forêts primaires	2. Biodiversité forestière	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 5 Liens avec l'objectif de développement durable n° 15
6 Proportion de la zone forestière perturbée	3. Santé et vitalité des forêts	Pourcentage de la zone forestière	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
7 Superficie des forêts dégradées	3. Santé et vitalité des forêts	Hectares	3	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec la cible 15.3 des objectifs de développement durable et l'objectif d'Aichi relatif à la

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
8	Biomasse aérienne des forêts	4. Fonctions productives des ressources forestières	Tonnes par hectare	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	diversité biologique numéro 15 Liens avec l'objectif stratégique 1 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
9	Volume des extractions de bois	4. Fonctions productives des ressources forestières	Mètres cubes	1	Questionnaire commun sur le secteur forestier de la CEE, de la FAO, de l'Organisation internationale des bois	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
10	Part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie	4. Fonctions productives des ressources forestières	Pourcentage	2	tropicaux et d'Eurostat CEE et FAO	Liens avec la cible 7.2 des objectifs de développement durable
11	Superficie des forêts pour lesquelles un objectif de gestion a été fixé afin de maintenir et d'améliorer leurs fonctions de protection	5. Fonctions de protection des ressources forestières	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Liens avec la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
12	Emploi dans le secteur forestier	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents plein temps	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
13	Populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Effectif	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
14	Contribution des forêts à la sécurité alimentaire	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	À déterminer	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
15	Ressources financières de toutes provenances destinées à la	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Dollars des États-Unis	3	OCDE et Banque mondiale	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et des cibles 4.1 et 4.2

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
gestion durable des forêts					du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec les cibles 15.a et 15.b des objectifs de développement durable
16 Existence de politiques, stratégies, lois, réglementations et institutions nationales ou infranationales encourageant expressément la gestion forestière durable	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
17 Existence d'un mécanisme national ou infranational d'évaluation des forêts	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
18 Existence d'une plateforme nationale ou infranationale multipartite favorisant la participation à l'élaboration des politiques forestières	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
19 Part de la zone forestière soumise à un plan de gestion à long terme	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.3 et 3.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					relatif à la diversité biologique numéro 7
					Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
20 Superficie de la zone forestière certifiée dans le cadre d'un régime indépendant de certification de la gestion forestière	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et des cibles 1.3 et 3.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
					Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
21 Existence d'un ou de plusieurs systèmes de traçabilité pour les produits dérivés du bois	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Abréviations : CEE, Commission économique pour l'Europe ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

^a Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.